Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 22 Rajeb 1446
22 Janvier 2025

N° 9

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **137**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **137**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **138**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **141**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **141**
Avis aux créanciers **146**
Convocations
Sociétés anonymes **146**
Autres sociétés **147**
Actes Administratifs
Avis au public **147**
Divers
Avis au public **148**
Rectificatifs **149**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : SOCIETE COMMUNAUTAIRE Sport land Mégrine

Type d'entreprise : Société Communautaire Locale

Le capital souscrit de la société est de dix mille dinars.

L'adresse du siège : 23 Rue Taher Haded Mégrine cité Chaker

Objet de l'entreprise : L'objet de cette entreprise concerne le secteur du divertissement et du sport et l'exploitation des terres pour des activités environnementales.

Durée de vie de la société : 99 ans.

La date et le lieu de dépôt du projet de statuts types ont été fixés au 12 décembre 2024 à la municipalité Mégrine.

Le nombre d'actions à souscrire et leur contrepartie en espèces ainsi que le montant à verser sont de 10 mille dinars répartis en 50 actions.

La valeur nominale des actions à émettre est de 200 dinars par action. Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution d'épargne :

Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable, 15 % seront alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % de capital social est affecté à hauteur de 20% à des activités sociales, culturelles et environnementales. Le reste des bénéfices peut être distribué. Ou des excédents dans la limite d'un pourcentage ne dépassant pas 35% par décision de l'assemblée générale. L'excédent est utilisé pour développer et faire croître ses activités localement. L'établissement bancaire dans lequel le produit de la souscription sera déposé : Aman Bank, Manzel Chaker.

Période d'ouverture des souscriptions: du 16 janvier au 16 avril (horaire administratif) avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration du délai précité. Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et son lieu après la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est effectuée par publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, et affichage de la convocation au siège social de la délégation de Mégrine et au siège de la municipalité de Mégrine.

Les fondateurs :

Mohamed Amine Jouini CIN n°09633973

Siwar Jouini CIN n°09633975

Samir Jouini CIN n°00772436

Heni Marzouki CIN n°09638295

Ibrahim Khalil Kaffel CIN n°14655563

Mahdi Sayadi CIN n°07239524.

Les personnes désirant participer à la constitution de la société doivent adresser leur demande aux fondateurs de la société au lieu désigné par eux pour exécution au moyen d'un formulaire de participation mis à la disposition des fondateurs.

Ceci après avoir examiné le projet de statuts de la société.

2025R00136SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire locale Mégrine Lescure Parc

Type de société : locale

Adresse : 14 rue 18 Janvier Mégrine Riadh

Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 18/12/2024 sous le n°4 Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Banque tunisienne de solidarité agence Sidi Rezig 2

Durée proposée pour la souscription : du 22/01/2025 au 23/01/2025

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de délégation de Mégrine.

Les fondateurs :

- Belhssen Dhaouadi : cin n°05167310

- Khoubeib Ben Sliman : CIN n°05453054

- Mohamed Wajdi Makni : CIN n°05460222

- Ali Hamrouni : CIN n°05049966.

2025R00139SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice Projet d'Augmentation de Capital 4 000 000 DT
De la société Clinique La Rose
Identifiant Unique : 0856948C

1. Dénomination : Clinique La Rose

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Siège social : 21 Avenue de la Bourse les jardins du Lac 1053 la Marsa

4. Capital actuel : 8 080 981 DT

5. Augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 3/5/2024 a décidé l'augmentation de capital en numéraire de 4 000 000 dinars et par conversion de créances avec droit préférentiel de souscription pour le porter de 8 080 981 à 12 080 981 dinars.

6. Dépôt provisoire : le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 3/5/2024, a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 10/5/2024 sous le n°24701721 quittance n°M004400 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 15/01/2025 sous le n°AC0162025.

7. Droit préférentiel : le conseil d'administration propose le maintien de droit préférentiel de souscription.

8. Nombre d'actions à émettre : le nombre d'actions à souscrire est fixé à 4000 000 actions nouvelles avec libération de 50% à la souscription.

9. Prix d'émission des actions nouvelles : 1 dinar par action libérées portant jouissance à partir de la date de souscription.

10. Lieux de versement des souscriptions : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie Lac 1 n°: 11901000161008278803

11. Délais de souscription : le délai de souscription proposé est d'un mois avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2025400140SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé identifié par les signatures des deux parties en date du 12 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances Menzel Jemil le 13 décembre 2024, n° de quittance M060886 et n° d'enregistrement 24201790 Monsieur Mohamed Hédi Belhaj représenté par son père Imed Ben Hamadi Belhaj et ce par la procuration qui lui a donné, titulaire de la CIN n°11406203, demeurant à l'avenue de la République à Menzel Jemil, son identifiant unique 1719538/E a vendu à Madame Hanène Abassi, titulaire de la CIN n°08916779, demeurant à l'avenue de la République à Menzel Jemil et à Monsieur Houcème-eddine Zamouri titulaire de la CIN n°11408735, demeurant à la rue Echikh Moussa à Menzel Jemil et ce à part égale entre eux la totalité du fonds de commerce exploité par lui dans le local sis à l'avenue de la République à Menzel Jemil et consistant en un café de première catégorie.

Les oppositions s'il y a lieu devront être présentées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la date de la parution de cet avis au JORT et seront reçues par Monsieur Imed Ben Hamadi Belhaj en son adresse sise à l'avenue de la République à Menzel Jemil.

Etant observé que le présent avis a été inséré dans les journaux "Achourouk" paru le 10 janvier 2025 page 26 et "le Quotidien" parus le même jour page 17.

2025T00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 9/12/2024, enregistré auprès de la Recette des Finances Dar Chaabane El Fehri, Nabeul, le 3/01/2025, quittance n°M000649 enregistrement n°25200019. Monsieur Zahi Ben Mouldi Ben Ahmed AOUINTI, demeurant à l'Avenue Carthage, Dar Chaabane El Fehri, Nabeul, a vendu à Monsieur Ahmed Ayed Bak Brahem, demeurant à la Rue Khaled Ibn El Walid, Dar Châabane El Fehri, Nabeul, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à Rue Khaled Ibn El Walid, Dar Châabane El Fehri, Nabeul, initialement, destiné à l'activité de cafés «Café Class I», avec identifiant unique 1267504E, moyennant le prix de dix mille dinars (10.000.000 DT).

Les oppositions doivent être adressées au vendeur, Monsieur Zahi Ben Mouldi Ben Ahmed AOUINTI, à son domicile situé à l'avenue Carthage, Dar Châabane El Fehri, Nabeul, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, après l'expiration du délai légal pour les oppositions.

Cette annonce a été publiée dans le journal «la Presse» le 17/1/2025.

2025T00066FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances rue Boulbeba El Mrabet, Gabès le 13 Janvier 2025 sous le numéro de quittance n°M5200334 Mr ELLOUZ Walid a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet salle de jeux situé à l'AFH, Sidi Boulbeba, Gabès à Mr BEN SALAH Mohamed Aziz à la somme de trois mille dinars (3 .0000 dr) et il a été publié dans le journal "Achourouk" le 16 janvier 2025 page 28.

Les oppositions au paiement du prix doivent être formulées au domicile du vendeur à la route Mahdia km 5.5 Sakiet Dayer Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

2025T00067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 14/01/2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 15/01/2025 sous le n°25200345 quittance n°M006726 monsieur Boulbaba Jallala titulaire de la cin n°05912775 du 21/12/2011 a vendu et cédé à madame Samia Choura épouse Fathi Affes titulaire de la cin n°01087831 du 23/02/2024 le fonds de commerce non immatriculé destiné pour restauration rapide ou vente du lait et dérivés ou vente des chaussures et exploité actuellement dans la vente des chaussures avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au n°23 rue Beirut Ariana.

Les oppositions doivent se faire sous la forme requise par la loi dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne

entre les mains de Madame Samia Choura épouse Fathi Affes à l'adresse du local sis au n°12 rue Meftah Mabrouk Ariana.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 21/01/2025.

2025T00068FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 17/01/2025, quittance n°M006078 et enregistré sous le n°25200190, Madame Dalila bent Houssine BEJAOUI titulaire de la CIN n°01426658, domiciliée à Cité Enasser n°214 Mateur et Mrs Sadem ben Houssine MERSSANI titulaire de la CIN n°08978493, domicilié à Cité Enasser n°183 Mateur ont vendu à Mr Mohamed ben Saleh GUESMI titulaire de la CIN n°05667445, domicilié à la Rue de Tunis n°43 Bizerte la totalité du fonds de commerce, consistant en un local de commerce, sis à la zone artisanale n°20 cité Enasser Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis à la Rue de Tunis n 43 Bizerte.

Rq : L'annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 18/01/2025.

2025R00137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par a. s. s. p enregistré à Tozeur Recette des finances Av Habib Bourguiba le 30/12/2025 n° 24204120 Mme Mariem Garci C I N n°09700988 du 17/7/2023 demeurant à la résidence fayza bloc A 6 Manar 2 Tunis a vendu à Sallami Imtiez CIN n°09717611 du 11/6/2024 demeurant à ZEWIET ARAB Dgueche Tozeur, la totalité du fonds de commerce de Pharmacie dénommée Pharmacie Ennakil sis à la rue Farhat Hached Tozeur. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur au siège du fonds de commerce de la pharmacie durant 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis est paru dans le journal le Quotidien le 19 janvier 2025.

2025R00138FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat authentique rédigé par Mr Noufel Trigui et Abdel Magid Feki, huissiers notaires, sis au 86 Rue Sidi Belhassen ville traditionnelle Sfax, daté le 25 juin 2024 et enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax, le 22 juillet 2024, Reçu d'enregistrement n°M042062, Mohamed Ben Taieb Ghariani, CIN n°01335069 sis à l'Avenue Bourguiba impasse n°21 secteur 1 El Ain Sfax, a renoncé à Chokri Ben Taieb Ghariani, CIN n°05256858 sis à la Route El Ain Km 8 Sfax, sa part de propriété évaluée de 40% du fonds de commerce destiné à l'exploitation d'une boulangerie dénommée «Boulangerie Chokri Ghariani» situé à la Route El Ain km 8 Sfax enregistré au registre national des entreprises sous le n°0830845K.

Les oppositions sont reçues à l'adresse du bénéficiaire de la renonciation à la route el Ain km 8 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 16/01/2025.

2025X00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 6/01/2025, enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarrouk Sfax en date du 14/01/2025, N° de quittance M003349 enregistrement n°25200118, Mr Mohamed Riguane titulaire de la CIN n°04743085 a vendu à Mr Saieffeddine ben Amor titulaire de la CIN n°11616820 et Mme Randa Bouaziz titulaire de la CIN n°05301869 la totalité du fonds de commerce sis à la Rte Menzel Chaker cité Riadh Imm Habib ben Farhat Sfax.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Wassim ben Makhlouf Avocat à la cour rue Taher Sfar imm centre marhaba A 19 Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 17/01/2025.

2025X00075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sfax le 15/01/2025 quittance n°M005293, Mr Mohamed Bradii a vendu à Mr Nizar Saadaoui, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route El Ain km 4 Sfax (Tout commerce).

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de Mr Omar Saadaoui à rue Omar Ben Jemaa Gremda 404 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh du 18/01/2025.

2025X00078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par maître Imen Hammami Khlif légalisé le 30/12/2024, enregistré à la recette des finances Diar el wafa Sfax le 6/01/2025 quittance n°M001920, numéro d'enregistrement 25200083, par laquelle La Société comptoir d'équipement de cycles, Société à responsabilité limitée, à identifiant unique n°0043659A, représentée par son représentant légal monsieur Mohamed Bou Ghariow, a vendu à Mr Omar Ben Mohamed Najib Zaein la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels dus à la vente de tous commerce de gros sis à deux magasins approximatifs à l'immeuble Ibn Chabat, rue Hadj Taher Kammoun Sfax, au prix de trente milles dinars (30.000.000 D)

Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Imen Hammami Khlif demeurant immeuble Manar bloc «c» 1er étage Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh en date du 15/01/2025 p. 4.

2025X00086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 9-01-2025 enregistré à la recette des finances de Gremda, Sfax, le 14-01-

2025 sous le n°25200146, M. Semah Koubaa, domicilié à la route Menzel Chaker km 3.5 impasse touta, Sfax, a vendu à Abderazek Gouiaa domicilié à route el Matar km 01, Sfax, la totalité du fonds de commerce situé à la route Lafrane km 0.5, Sfax ville, exploité comme Pizzeria. Les oppositions doivent être adressées au cabinet de Maître Ismail Ben Messaoud, sis au 3, rue Patrice Lumumba, immeuble Sfax city, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Al-chourouk le 17-01-2025.

2025X00087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 18/12/2024, enregistré le 25/12/2024 à la recette des finances Gremda n° de quittance M114208, Fatma Sadok cin n°11151983 a vendu à Mohamed Bouzayeni CIN n°09211900 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de vente de vêtement et accessoire pour femme dans le local situé à la Route Lafrane klm 0.5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du local sus indiqué.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» le 21 janvier 2025.

2025X00091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 15 novembre 2024, enregistré à la Recette des finances Cité Ezzouhour Tunis le 11 décembre 2024 sous numéro 24202333, quittance numéro M078201, il résulte que Monsieur Iskander Ben Mohamed Salah Abbassi, demeurant à immeuble A CH 13 Cité Cavis Menzah 7 - Ariana, a vendu à Monsieur Ahmed Ben Hssan Ferchcichi, demeurant à la rue El Garia El Hrairia - Tunis, son fonds de commerce exploité entant que café, catégorie 1, sis à l'angle des rues 4001 et 4203 Ezzouhour - Tunis et inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 1281786 Q, comprenant tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de l'avocat Maître Ferchichi Mohamed dans son bureau sis au 167, rue 4287 El Agba - Tunis, dans les 20 jours qui suivront la présente insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au Journal La Presse le 20 décembre 2024 sous le numéro S240003342.

2024403241FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 8/01/2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 7 janvier 2025 quittance n°2499, Enregistrement numéro 25200098 Mr Monji Ahmed a vendu à Mme Naima Nouisser le fonds de commerce exploité à la vente des eaux minérales sis au 29 rue Taieb Siala la Marsa avec tous ses éléments matériels et moreaux, toute opposition peut se faire à l'adresse du local ci-mentionné dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT déjà publié au journal le Quotidien du 21/01/2025.

2025400128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 10/12/2024 enregistré à la recette des actes judiciaires de Tunis le 6 juillet 2023 quittance n°M030933, Mr Mohamed Abdelhamid Jemmali a vendu à M. Lamine Gribaa la totalité du fonds de commerce sis à la rue 42590, route régionale, 39 Sidi Hassine consistant en une pharmacie «catégorie 1» au prix de 700.000,000 dinars.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'Union Internationale de Banque (U.I.B), Rue Victoria 1053 Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la parution de l'avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» le 18 janvier 2025.

2025400138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 8/3/2024 enregistré à la recette des finances Raoued le 12/3/2024 quittance n°M037827 enregistrement n°24201413 Mr. Kamel ben Taher ben Massaoud Bouabidi a vendu à Mr. Amor ben Al Azhar ben Ahmed Al Balbli tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Borj Louzir Ariana destiné pour tout commerce.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 décembre 2024.

2025400139FCCC2

Cession de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/01/2025 enregistré à la recette des finances el Fahs le 13/01/2025 quittance n°2504, enregistrement n°25200159, Sté frères Belhadi Commerces a vendu à Rim Hawal Elwady le fonds de commerce de vente denrées alimentaires et exploité à l'Avenue la Liberté El Fahs.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse de l'acheteuse à Cité Essaada el Fahs.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté du 21/01/2025.

2025400143FCCC2

Par acte sous seing privé en date du 10/01/2025, enregistré à la recette des finances rue de Paradis, le 14/01/2025 sous le n° de quittance 6725, n° d'enregistrement 25200430, la Société BENTWOOD ayant son identifiant unique le n°A1504234 demeurant à rue El Mochtari, zone industrielle Charguia 2 - 2037 Ariana Ville, a vendu à la société KYMM MOTORS ayant son identifiant unique le n° W 1896817 demeurant au 3 rue de l'ambition cité Ghazela 2083 Ariana, la totalité du fonds de Commerce sis au 2 et 2 Bis rue El Mochtari, zone industrielle Charguia 2, 2037 Ariana Ville à usage d'une activité de vente de produits d'entretient de voitures et réparation d'automobile et carrosserie - tôlerie - peinture et toute activité attenant à l'automobile.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République

Tunisienne, au domicile de l'acheteur la société KYMM MOTORS sis au 3 rue de l'ambition cité Ghazela 2083 Ariana. Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée aux journaux «La Presse» et «الصحافة» le 18/01/2025.

2025400145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé le 02/01/2025, enregistré à la recette des finances de Rawed le 6/01/2025 sous le n°25200065, quittance n°M002212; il y a eu vente du fonds de commerce Boulangerie Gazala situé au complexe commercial El Almi 5 rue Ali Jaballah cité Gazala Rawed 2083 Ariana, entre le propriétaire société héritiers ben Mabrouk (I.U 1650571G) qui réside à la rue Abdelhafidh el Makki 2078 el Marsa et société Boulangerie El Khir (I.U 1082604J) dont le siège social est au 1 bis rue Tahar ben Achour Oued ellil Manouba.

Les oppositions se font au domicile du Gérant Ezzedine Ben Khalifa ben Mabrouk qui réside au 26 rue Beyrouth Bardo Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essabah le 15 Janvier 2025.

2025400146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé le 02/01/2025, enregistré à la recette des finances de Rawed le 6/01/2025 sous le n°25200064, quittance n°M002202; il y a eu vente du fonds de commerce Boutique vente de délices situé au complexe commercial El Almi 5 rue Ali Jaballah cité Gazala Rawed 2083 Ariana, entre le propriétaire Ezzedine Ben Khalifa Benmabrouk qui réside au 26 rue Beyrouth Bardo Tunis et société Boulangerie El Khir (IU 1082604J) dont le siège social est au 1 bis rue Tahar ben Achour Oued ellel Manouba.

Les oppositions se font au domicile de Ezzedine Ben Khalifa Benmabrouk qui réside au 26 rue Beyrouth Bardo Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essabah le 15 Janvier 2025.

2025400147FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté le 30 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances de Nabeul N°25300314 quittance n°M007249 le 16/01/2025, Monsieur Mondher Ben Ammar Lakhdhar, identifiant unique 0176979L, a loué à la SOCIETE GHARAM CHAUSSURES, Société SUARL en cours de constitution représentée par Mme Sellami Ahlem, le fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Thameur Nabeul ayant comme objet tout commerce.

Cette location est conclue pour une durée de cinq ans renouvelables à compter du 15/01/2025 et finissant le 14/01/2030.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18 Janvier 2025.

2025R00132FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par maître Imen Hammami Khlif légalisé le 22/11/2024, enregistré à la recette des finances sakiet ezzit Sfax le 22/11/2024 quittance n°M080229, numéro d'enregistrement 24303964, Mr Sadok Kraiem pour le compte de son fils Khaled Kraiem a loué à Mr Ali Taktak la totalité du fonds de commerce sis à l'immeuble Anis cité Al Ons route de Tunis Sfax avec ses éléments corporels et incorporels, au prix de location annuelle douze mille dinars net.

Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Imen Hammami Khlif demeurant immeuble Manar bloc «c» 1er étage Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 20/12/2024 page 6.

2024X01713FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination de l'Association : Le petit créateur

Sujet : Educatif - culturelle - loisir

Objectifs : Contribuer à la vie culturelle et récréative au sein des établissements d'enseignement tels que les jardins d'enfants et les écoles des quartiers populaires, des zones rurales et des régions intérieures

Contribuer au soutien d'initiatives renforçant les partenariats avec les institutions culturelles publiques (écoles, bibliothèques, centres d'art dramatique, maisons de jeunes) Et soutenir les efforts de l'Etat pour développer les compétences créatives des enfants et des jeunes et développer leurs intelligences.

L'association s'engage à atteindre ses objectifs dans le respect de la loi en vigueur et en adhérant aux règlements et procédures régissant les relations avec les établissements sous tutelle.

Siège social : 20 rue Zakaria Ibn Mohamed Kazouini Mourouj 2

Reçu délivré : 15 janvier 2025

Le comité d'administration est composé de 05 membres :

Présidente : Argui Imen

Secrétaire générale : Mejri Wahida

Trésorière : Bounouh Sana

Membre responsable des activités Culturelles : Khmili Narjes

Membre responsable de la documentation et Information : Chtioui Hafedh.

2025400142APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix conformément aux dispositions de l'article 425 CPCC

Il sera procédé le mardi vingt cinq février l'an deux mille vingt cinq à neuf heures et suivantes (25/02/2025) par devant la chambre des criées près du

Tribunal de première Instance de Tunis1, au Palais de justice Rue Bab Bnet Tunis, une vente ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

1. Avocat en charge de la procédure :

Me Nabil Belhaj, avocat près la cour de cassation, ayant son cabinet situé au 45, avenue Habib Bourguiba, immeuble Colisée, Tunis, Identifiant fiscal C186711.

2. Demandeur de la vente aux enchères :

Banque Zitouna, représentée par son représentant légal, société anonyme Inscrite au registre de commerce sous le numéro 24162142009 B, ayant son siège social au 02, avenue de la Qualité de Vie, La Goulette, Tunis, et domiciliée pour notification au cabinet de son avocat, Me Nabil Belhaj, situé au 45, avenue Habib Bourguiba, 3ème étage, immeuble Colisée. Tunis, identifiant fiscal C186711.

3. Partie mise en cause :

La Société Mikador de Commerce et Services Mikosar, représentée par son représentant légal, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), identifiant unique H1544543, ayant son siège social au 10, rue Belhassen - Le Passage, 1002 Bab Bhar, Tunis.

4. Titre exécutoire :

Hypothèque de premier rang portant sur l'Intégralité de l'Immeuble nommé -Dar Mariah-, objet du titre foncier n°140525 Tunis, couvrant une superficie totale de 178 m², situé au 10, rue Belhassen, Tunis. Une ordonnance de paiement référencé sous le numéro 39922, datée du 02/5/2023, inclut un montant de 1.169.453.896 DT avec intérêts légaux, 124.750 DT pour frais de mise en demeure et 200 DT pour honoraires d'avocat. L'ordonnance est définitive après notification et expiration des délais d'appel.

5. Bien immobilier objet de la vente Description de l'immeuble :

- Emplacement et superficie : L'immeuble -Dar Mariah, titre foncier n°140525, couvre une parcelle de 178 m² située au 24, rue du Jardin Habib Thamer, avec une façade principale et une façade secondaire sur la rue Belhassen, zone Bab Bhar - Tunis. L'immeuble comprend quatre étages comme suit :

1. Sous-sol (178 m²) : Accès Indépendant par l'arrière, divisé en deux parties :

- Une cuisine pour le restaurant avec deux vestiaires, une douche et des toilettes.

- Une salle de préparation de pâtisseries avec espace de réfrigération et stockage.

2. Rez-de-chaussée (178 m²) :

- Entrée principale. Divisée en deux espaces; un salon de thé et un restaurant équipé d'un espace de restauration rapide (pizzas, sandwichs), un espace "chicha" et deux toilettes (hommes et femmes).

3. Premier étage (178 m²) :

- Accessible par deux escaliers. Espace ouvert utilisé comme salon de thé, salle de réception ou lieu d'événements (conférences, séminaires). Equipé de deux toilettes (hommes et femmes).

4. Deuxième étage (178 m²) :

- Accessible par un escalier dédié. Comprend :

* Quatre bureaux, dont ;

- Un grand bureau (suite du directeur général) avec salle de réunion, toilettes et douche privées.

- Bureau d'accueil administratif.

- Bureau administratif avec toilettes et douche.

- Bureau de comptabilité avec étagères pour archives.

- Un espace de stockage pour mobilier.

- Une grande terrasse de 160 m² clôturée et équipée en électricité.

- Une salle spacieuse ouverte

6. La nouvelle mise à prix : Le prix de mise en vente a été réduit conformément aux dispositions de l'article 425 du Code de procédures civiles et commerciales, estimé Initialement à deux millions cent quarante quatre mille deux cent cinquante cinq dinars et 640 millimes (2.144.255D 640), de 40%, le prix de mise en vente actuel est fixé à un million deux cent quatre vingt six mille cinq cent cinquante trois dinars et 384 millimes (1.286.553, dt384). A ce montant s'ajoutent les frais qui seront estimées par le tribunal le jour de l'audience, y compris les honoraires d'avocat.

7. Date et lieu de l'enchère :

L'enchère se tiendra au Tribunal de première instance de Tunis 1, Palais de Justice, avenue Bab Bnat, Tunis, le mardi 25 Février 2025 à 9h, sous le n° d'affaire 8460.

8. Conditions d'Inspection du bien :

L'Inspection du bien est possible de 9h à 12h et de 15h à 18h.

9. Conditions de participation à l'enchère :

- Participation exclusivement via un avocat

- Acompte d'un tiers du prix de départ ou chèque certifié.

10. Consultation du cahier des charges :

Disponible au greffe des ventes Immobilières du Tribunal de première Instance de Tunis 1 et au cabinet de Me Nabil Belhaj.

11. Participation pour les étrangers :

Nécessite une autorisation préalable du Gouverneur de Tunis.

2025T00069VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La société financière de recouvrement des créances SOFINREC, SA représentée par son PDG siège social à l'immeuble l'Atrium bureau n°14 rue Pile Rhodes, les Berges du Lac II Tunis, R.C : B120262001 Tunis.

La partie saisie : Olfa Bent Ezzedine Ben Mohamed Hadded CIN n°02286402 demeurant à la rue Okba Ibn Nafaa appartement 2 - 1er étage immeuble "mabrouka4" Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : C'est l'appartement situé à l'immeuble "Mabrouka 4" la rue Okba Ibn Nafaa appartement 2 - 1er étage du T.F 30228 Béja sup 73m² sans les parts indivises constituées de 3 chambres à coucher - cuisine - - toilettes - couloir en bon état.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 204.400.000D sans les dépenses

Date et lieu de la vente : 20/02/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Béja.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025T00070VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Riadh Ghnainia Avocat

7 avenue Taieb M'hiri 2 étage App6 Ariana 2080

Tél : 71. 700.123/54.195.224

Matricule fiscal : 0873578T/P/000

A la demande de Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10, Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

Contre : la société TUNISIAN TRADE MARK «TTM» société à responsabilité limitée dont le siège social est au 50 Rue du Mghreb Arabe Route de la Soukra 2036 Ariana immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de l'Ariana sous le numéro B0352992006 Matricule fiscal n°975739 H -Débiteur-

Monsieur Samir Ben Mohamed Ben Mohamed MHIRSI demeurant au 47 Rue Moez Ibnou Badis - Borj Louzir Ariana -La caution Solidaire-

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia, son bureau sis 7 aveue Taieb M'hiri 2ème étage App6 Ariana.

Immeuble saisi : la propriété est constituée de 73 parties indivises de la totalité 219 parties de propriété dénommée «Villa Elisa Deboseville» objet de titre foncier n°112915 Tunis situé à Tunis à l'est du sanctuaire de sidi belhssan en bordure de la route n°1 l'ensemble de la propriété est constitué d'un bâtiment principal composé de deux résidences traditionnelles comprend les aménagements suivants un rez-de-chaussée contenant une entrée reliée à un petit hall d'entrée situé à l'entrée principale qui mène à un hall d'entrée qui est préparé pour la réception car il dispose d'un piste menant à l'étage au premier étage les murs extérieurs de malage ont été placés en présence d'un tunnel bien préparé il y a aussi un grand hall rectangulaire deux pièces une cuisine et une maison de repos partiellement divisée la longueur de la façade sud est de 15 m et la longueur du coté ouest est de 14.5 m le coté adjacent au sol blanc mesure 14.5 m et le cote nord à gauche de la façade ouest mesure 15 m surface totale bâtiment et une scierie de 218 mètres carrés la propriété comprend les installations et structures suivantes construites au-dessus de la propriété, le rez-de-chaussée du bâtiment auquel vous montez par quelques escaliers a une superficie de 205 m carrés mètres le premier étage est en cours de construction qui est représenté par une hauteur reliée à une piste intérieure la superficie couverte est de 205 m carrés de sorte que la superficie du premier logement est de 97.1 m carrés est au rez-de-chaussée 95.9 m carrés la troisième résidence est au premier étage la superficie est de 97.1 m carrés la quatrième résidence est au premier étage 95.6 m².

La superficie de la propriété est de 73m².

5/ Mise à prix : 166.945.642 dinars frais en sus.

6/ Date et lieux de la vente : le lundi 24 Février 2025 à partir de 9 h devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance Tunis 2 sis à Sidi Hsin. Affaire n°415.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025R00135VEPA1

Vente par adjudication publique

Lundi 17/02/2025 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

La partie poursuivante : Hassan Ben Mohamed Gammoudi, salarié expatrié, CIN n°02947082, ayant son domicile élu au cabinet de son avocat maître Ines Ben Elghali, avenue Ibn El Jazzar, Immeuble les arcs, Sousse.

Le débiteur : Nader Ben Mohamed Ben Bachir Oueslati, entrepreneur en construction, titulaire de la C.I.N n°08446052, ayant son domicile à la rue Abou Bakr Khawarezmi, Kalaa Seghira, gouvernorat de Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Ines Ben Elghali, avenue Ibn El Jazzar, Immeuble les arcs, Sousse (M.F : 1002572A/P/A/000).

L'immeuble mis en vente : Toutes les parts indivises appartenant au débiteur dans la maison située à la rue Abou Bakr Khawarezmi, Kalaa Seghira, sa superficie est égale à 173 m², dont les limites du sud la maison des héritiers de Arbi Ben Ahmed, de l'est une impasse et Ajmi Oueslati, du nord la maison de ce dernier et de l'ouest la maison des héritiers de Mohamed Bouraoui.

Mise à prix : (25026,388 DT) selon le rapport de l'expert judiciaire Mansour Ibn Haj Khelifa.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

2025S00064VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître : YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le lundi 24/02/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immobilier ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, MF 0000110F, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Les débiteurs saisis : 1/ Monsieur Sabeur Ben Ajmi Laaroussi, CIN n°08478511, demeurant à l'Avenue de la Liberté Sidi Bou Ali.

2/ Madame Sonia Bent Salah Grissa, CIN n°06896730, demeurante à la même Adresse (mariée selon le régime de communauté des biens).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les biens immobiliers mis en vente :

1/ La totalité du TF 153400 Sousse, composé de la parcelle 3 d'une superficie de 408 m² situé à Sidi Bouali; Il s'agit d'un terrain couvert par le plan d'aménagement à destination d'habitation ouvrant sur une rue programmée de 20 m .

2/ 26 parts indivises dans le TF 14875 Sousse, composé de la parcelle 70 d'une superficie globale de 3381 m², situé à sidi Bouali. Il s'agit de la parcelle «a» de 26 m² faisant partie d'un bâtiment de 255 m², composé d'un Rez-de-chaussée de 204 m², d'un premier étage de 215 m² et un 2ème étage de 215 m².

Tout l'immeuble est limité au Nord par une voie programmée de 20 m², à l'est la parcelle 4 du TF 87105 Sousse, au sud la parcelle 6 et à l'ouest la parcelle 2.

Mise à prix : Quatre cent vingt quatre mille cent cinquante dinars (424.150 ,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse2 ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S00066VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Lassaad Aloui, CIN 06505905 demeurant à l'école primaire nouvelle cité Tataouine 3200.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble consistant en un terrain nu de forme carré de 400m² de contenance sis à la cité elmahragene au nord du stade Najib Elkhattab délégation Tataouine nord gouvernorat Tataouine, il s'agit d'un immeuble constructible on y trouve de nouveaux travaux dont ceux relatifs à un réservoir domestique au coin nord ouest; un tas de sable, des briques de ciment, des pierre ancienne et des sables extraits de forage de réservoir domestique. L'immeuble est délimité du coté sud par une voie publique programmé au plan d'aménagement; du côté nord par Hbib Kiib dans une largeur de 20 mètres, du coté ouest par une rue dans une largeur de 20 mètres et du coté est par Hbib Kiib dans un largeur de 20 mètres.

Mise à prix : (16.800.000D) frais en sus après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 24/02/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tataouine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tataouine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00079VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1- Riadh Laathar CIN01348152 demeurant à café Kammoun Sfax et à la route Menzel Cheker km 1.5 et à 13 rue Sbat Erroumi Sfax

2- Rawdha Jerbi CIN 05249734 demeurante à la route Menzel Cheker km 1.5 impasse Haddar Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «alkhamsa »objet du TF n°66269 Sfax sis à Tina Sfax et plus précisément à la route de Gabès km9 Tina à l'angle d'une rue et d'une entrée. Il consiste en un terrain rectangulaire avec penchement dans son coin nord est.

L'immeuble est clôturé de quatre cotés, il est d'une superficie de 908 m² sur l'angle d'une rue et une entrée raide située entre les bornes 41-40-43-580-579-44 et 41 de nouveau.

L'immeuble contient une habitation composée d'un rez-de-chaussée et un 1er étage; une place extérieure de 145 m² et un dépôt à son coin sud ouest de 31m² de contenance. L'immeuble correspond à la parcelle 5 du TF 66269 Sfax.

Le rez-de-chaussée jouit d'une véranda, une réception, un hall, un salon, une chambre, des toilettes, une cuisine et un escalier menant au 1er étage de 123 m² de contenance.

Le 1er étage d'une contenance de 105m², il compte une réception, 3 chambres, des toilettes, une véranda, et un escalier, l'immeuble est dans un état moyen, son sol est carrelé il bénéficie d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : (323.100.000d) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 26/02/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00082VEPA1

Vente aux enchères publiques

Objet du titre foncier n°46213 Médenine

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Médenine Immeuble Colisée premier étage

Tél : 75643113

1) Créancier saisissant : Abdl Hamid Bouassida, son métier est le travail élisant domicile au cabinet de son

avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba Médenine Immeuble Colisée Premier étage.

2) Débiteur saisi : Mahmoud Ben Ahmed Ben Kassem Azzabi son métier le travail réside à l'avenue Salah n°179 Soukra Ariana.

- en sa qualité de débiteur -

3) L'avocat qui fait le suivi : L'avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba, Médenine Immeuble Colisée Premier étage.

Immeuble saisi : Consiste en 216 parts indivises objet de la saisie, du titre foncier n°46213 Médenine, dénommé, hassan, composé de deux parcelles 272-273, il représente deux parcelles situées à Riadh délégation Djerba Houmt Souk superficie 12179 m² dépôt volume N°2014/6 N°3891 daté du 28/11/2014.

La parcelle : La première parcelle située à coté tribal de la deuxième parcelle qui s'étend du nord vers le sud avec une inclination du Nord vers l'ouest les cotés : Nord l'inclination après une route publique et une séparation après un immeuble hors cadastre à l'est une inclination avec une séparation et un immeuble hors cadastre une séparation en fer après une parcelle n°271 suivi d'une séparation au sud ensuite une route publique après la parcelle 275 d'un autre coté la parcelle 274 et en troisième la deuxième parcelle objet du constat suivant à l'ouest une séparation après une route publique liant Riadh et Houmt Souk.

Les mesures : d'une longueur du nord ou l'inclination 5.26m et 26.04 m et 44.84 m et 15.02m à l'est il y a l'inclination 27.67m et l'inclination 20.73 m et 61.42 m et 17.47 m et 34.24 m 22.55 m et 23.83 m à l'ouest 101.12 m et 34.08 m et 50.51 m d'une superficie totale 11876 .000 m².

Le contenu / La première parcelle contient 16 arbres d'olives et 8 nids palmiers et 4 palmiers. La deuxième parcelle :

Situation et limites :

La deuxième parcelle objet du constat au sud de la deuxième parcelle sous forme d'un triangle qui s'étend du nord vers le sud après la parcelle n°274 et à l'est 32.22m à l'ouest 33.99m d'une superficie 303.00m².

Le contenu : elle contient 2 arbres d'olives.

Mise à prix : Cent vingt six mille six cent cinquante et un dinars et 427 millimes (126.651.427 d), d'après estimation faite par l'expert Monsieur Mahfoudh Eddali, chargé suivant ordonnance sur requête rendue par Monsieur le président du tribunal de Première Instance de Médenine, le 13.7.2023, sous le n°178389, outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Le tribunal et audience d'adjudication : L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi dix sept février deux mille vingt cinq (17/02/2025) devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine, à partir de 9 h et suivantes.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours.

N.B : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025400137VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivant :

M. Zohra, Mohamed, Adel, Hayet fils Daoued B Mansour demeurant à Kélibia.

Partie saisie :

M. Saleh b Daoued B Mansour, CIN n°0626509, demeurant à la rue Kairouan Kélibia.

Avocat poursuivant :

Maître Rhouma Mohamed avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul; MF : 1515021 Y.

Propriété saisie : la totalité de la propriété non enregistrée de superficie de 222 mk, sise à la rue Kairouan Kélibia et qui consiste en une maison d'habitation.

Mise à prix : cent cinquante et un mille quatre cent trente-sept dinars, 574 millimes (151.437, 574 D).

Date et lieu de vente : Lundi 24 février 2025 (24/02/2025) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025400141VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour le compte de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778-71709776

Fax : 71709742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante : La BH Bank, (anciennement Banque de l'habitat) dument représentée par son directeur général ayant son siège social au 18 Avenue Mohamed V Tunisie; MF 0024588W élisant domicile : Maître Younes Hached au nom et pour le compte de la "société Younes Hached avocat" n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Parties saisies : 1- Rami Ben Salah Wesleti, gérant d'une société, titulaire de la carte d'identité nationale n°06286313, domicilié à la Rue Ali Belhwen Klibie, 2- Wael Ben Salah Wesleti, titulaire de la carte d'identité nationale n°06411763, domicilié à la Rue Ali Belhwen Klibie.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom et pour le compte de la "société Younes Hached avocat" n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Les immeubles saisis : 1- Toutes les 1239,75 parts indivises de l'ensemble des 3068 parts de l'immeuble dénommé "Elwarda," qui fait l'objet de titre foncier numéro "532293 Nabeul" situé à kelibie, délégation Nabeul,

avec une superficie totale de (68 ,30) les parts indivises objet de la vente représentent une parcelle de terrain plat nu d'une superficie de 1239 parts du titre foncier "532293 Nabeul" sous le numéro 117F qui contient un bâtiment au RC et une partie clôturée située dans la ville de Kelibie.

Les charges : Le TF "532293 Nabeul" est grevé de :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 45.000,000 dinars le 4/7/2007 (Vol Nabeul 23/07 n°500) augmentée à 65.000,000 D sous l'inscription datée le 4/11/2009 (vol 41/09 numéro 119) au profit de La BH Bank, anciennement Banque de l'habitat).

- Un commandement valant saisi immobilier inscrit le 26/11/2024 (vol Nabeul 2 2/24 numéro 1195) au profit du saisissant.

Mise à prix : Trois cent trente quatre mille sept cent trente deux dinars 500 millimes (334.732,500d)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 17/02/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Nabeul.

2025400144VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers éventuels

Société «HERUNDO» SA

(Société en liquidation)

Siège social : 57, rue 8603 la Charguia 1, Tunis

Identifiant Unique : 1580015R/A/M/000

Les éventuels créanciers de la société sont invités à inscrire leurs créances appuyées de leurs justificatifs entre les mains du liquidateur M. Saber Ben Hassine à son bureau sis au 67 Avenue Alain Savary Bloc A, 6ème étage Appart N°3-1002- Tunis Belvédère et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Ce délai est augmenté de 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

2025400124VEPA2

Avis aux créanciers éventuels

Société «HERUNDO TRADE» SARL

(Société en liquidation)

Siège social : 57, rue 8603 la Charguia 1, Tunis

Identifiant Unique : 1595950B/D/M/000

Les éventuels créanciers de la société sont invités à inscrire leurs créances appuyées de leurs justificatifs entre les mains du liquidateur M. Saber Ben Hassine à son bureau sis au 67 Avenue Alain Savary Bloc A, 6ème étage Appart n°3-1002- Tunis Belvédère et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Ce délai est augmenté de 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

2025400125VEPA2

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire

Société Carrières BEN SAKHRIA

SARL au capital de 250 000 DT

Siège social : Avenue Farhat Hached N°24 Béja 9000

Identifiant unique : 0539206B

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°53 émanant du tribunal de première instance de Béja en date du 3 janvier 2025

Il a été décidé :

- L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société

- Désignation de Madame Rihab JLASSI en qualité de juge commissaire

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Wissem OUERHANI pour inventorier et évaluer personnellement les actifs de la société avec l'aide des spécialistes en cas de nécessité, diagnostiquer de la situation économique, financière et sociale de la société SOCABS. Arrêté la liste des créanciers sous surveillance de juge commissaire.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au bureau de l'administrateur judiciaire par lettre recommandée à l'adresse suivante : Avenue de France Ouni centre Bureau n°7 Béja 9000 Tél 78459306 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

Cette publication est parue dans les journaux le Temps et le Quotidien du 14 janvier 2025.

2025400132VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Nom social : Société Tunisienne de Plastique

Siège social : Rue Koweït Feriana - Kasserine 1215

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : 1.300.000 dinars

Matricule fiscal : 1426391 B

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Plastique sont invités à tenir l'assemblée générale ordinaire le mercredi 12 février 2025, à dix heures du matin, au siège social de la société, sis à la Rue Koweït Feriana 1215, dont l'ordre du jour comprend les points suivants :

Premièrement : Approbation des délais pour l'assemblée générale ordinaire

Deuxièmement : Approbation du rapport du commissaire aux comptes et des états financiers des exercices 2022 et 2023

Troisièmement : Approbation du rapport d'activité de la société pour les exercices 2022 et 2023

Quatrièmement : Répartition des résultats les exercices 2022 et 2023

Cinquièmement : Déterminer la prime de présence des exercices 2022 et 2023.

2025R00131SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE ET DE SERVICE AGRICOLE

«LES VIGNERONS D'AMILCAR»

Société Mutuelle

Au capital social de 100 000 Dinars

MF : 1741423A

Siège social : EL GOBBA - Beni Khalled - Nabeul

Le Président du Conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base et de Service Agricole «LES VIGNERONS D'AMILCAR» convoque ses adhérents à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 15 février 2025 à 10h au siège social de la société sis à El Gobba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

2. Accepter les nouveaux adhérents.

2025R00134SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société CAP Chemicals dont le siège social est situé à la rue de la physique à la zone industrielle Ben Arous du Gouvernorat de Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-0014985 en date du 14 octobre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication de peinture et dérivés, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Ben Arous.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Arous ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société de Galvanisation et transformation des métaux "SGTM" dont le siège social est situé à proximité de la route nationale N°3 "RN3", à la zone industrielle El Fahs du gouvernorat de Zaghouan, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2023-09-0201-0002161 en date du 10 Mars 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de galvanisation et de transformation des métaux ferreux, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan et de la municipalité d'El Fahs.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Fahs ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "ALFET EL MACHIA" dont le siège social est situé à la zone industrielle Bir El Kassaa 2013 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2023-09-0201-0006007 en date du 3 Août 2023 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le N°0919 en date du 28 juin 2019 consistant en des silos de stockage de grains et de produits alimentaires dégageant des poussières inflammables et une unité de fabrication d'aliments composés pour les animaux située à proximité de la route Ouled Aicha au Km 1.5 de la délégation d'El Hencha du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité d'El Hencha.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Hencha ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois a compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société de détergents de Tunisie "SODET" dont le siège social est situé à la route de Gabès au km 5.5 - 3018 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°107 en date du 5 février 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de détergents et des produits de nettoyages liquides située à proximité de la route de Gabès au Km 5.5, à la zone industrielle de Sidi Salem de la délégation de Thyna du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Thyna.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la

gestion des affaires de la municipalité de Thyna ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le Public est informé que la société OLA ENERGY TUNISIE ayant le matricule fiscal 0000497Q, sise au siège social nommé Rue de la Bourse, Immeuble l'horizon, Lac 2, Tunis, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°23915 en date du 5 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une station de service (Hydrocarbures) OLA ENERGY sise au bord de l'autoroute A1, Tunis - Sousse, point kilométrique 109 OUEST, Sidi Bou-Ali, Sousse conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Sidi Bou Ali.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Sidi Bou Ali, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le Public est informé que la société OLA ENERGY TUNISIE ayant le matricule fiscal 0000497Q, sise au siège social nommé Rue de la Bourse, Immeuble l'horizon, Lac 2, Tunis, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°23916 en date du 5 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une station de service (Hydrocarbures) OLA ENERGY sise au bord de l'autoroute Al, Tunis - Sousse, point kilométrique 109 EST, Sidi Bou Ali, Sousse conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Sidi Bou Ali.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Sidi Bou Ali, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le Public est informé que la société Total Energies Marketing Tunisie ayant le matricule fiscal 003143D/A/M/000, sise au siège social nommé Avenue Lac du Huron, les Berges du Lac, 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°21144 en date du 3 octobre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une station de service (Hydrocarbures) Total Sousse 1 sise à GP 1 Route de Tunis, Route de Corniche, Sousse conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Sousse El Médina.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Sousse El Médina, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Location gérance

Du fonds de commerce café «Mathilde»

Place 3 Août Monastir

MF : 1516809H

Le mandataire de justice pour le fonds de commerce «Café Mathilde» sis au croisement Av Habib Bourguiba et place 3 Août Monastir, Maître Yassine BOUDRIGA et en exécution de l'ordonnance de 14/01/2025 délivrée par monsieur le juge observateur au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait du cahier des charges relatives à la location gérance du fonds de commerce «Café Mathilde» à partir de 22/01/2025 jusqu'au 17/02/2025 et son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khefacha 5060, Monastir Tél : 73907308 pendant l'horaire administratif, contre 50 dinars.

Le loyer annuel d'ouverture est fixé à 29627,700 Dinars.

Le dernier délai de dépôt des offres directement au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 17/02/2025.

L'ouverture des plis est fixée pour 18/02/2025 au bureau de Mr le juge observateur à 14H.

2025S00065DIVD2

Avis

Les héritiers de Taieb Ben Mohamed Ben Ali Frikha annoncent que le titre de propriété de leur défunt possède de la totalité d'une parcelle de terrain de superficie de 1217.50 m² située à Sfax route Manzel Chaker Km 5 objet de l'acte de partage notariale daté le 5 décembre 1987 conclue par les deux notaires Ahmed Khlif et Mohamed Anoir Sallemi étant perdu.

Ils veulent en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Mrabet Saber route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00074DIVD2

Avis

Elaach Mohamed Ali annonce qu'il possède le 1/4 d'un terrain à Sfax Route Saltnia km4 de surface 541 m² effectué par l'acte de donation qui était fait le 9/7/2005 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une copie originale, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00084DIVD2

Avis

Drira Hatem et Majdoub Nedia annoncent qu'ils possèdent un terrain à Sfax route Sidi Mansour km11 de surface 495.50 m² avec une maison effectuée par 2 actes de donation qui était fait le 17/8/2007 et le 19/12/2012 et ils ont perdu les deux titres de propriété et ils désirent se faire délivrer deux autres copies originales, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00085DIVD2

Avis

Grati Leila déclare qu'elle a perdu le titre de propriété de leur héritier Aychoucha Omrane d'un terrain composé de 35 pieds d'oliviers situé à la route Mahdia Remila Sfax provenant par acte de partage du 8/7/1954 enregistré le 16/7/1954 n°98 par les deux notaires Mohamed et Abdrahmen Echaffii.

Elle veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00088DIVD2

Avis

Héritiers Safa Kammon et Wasila Bouhlel déclarent qu'ils ont perdu le titre d'une petite maison située à la route El Ain km 3 Sfax provenant par acte d'achat du 23/12/1984 enregistré le 5/01/1985 n°88 par les deux notaires Med Anwar Sallami et Ahmed Khlif.

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00089DIVD2

Avis

Héritiers Hamadi Ben Khalifa déclarent qu'ils ont perdu le titre d'un terrain de 207.60 m² composé d'une maison située à la route El Ain km 3 Sfax provenant par acte de Mouaouda du 30/11/1963 enregistré le 7/01/1964 n°80 par les deux notaires Mahmoud Mziou et Med Karray.

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00090DIVD2

Rectificatifs

Société Rajah et fils

Adresse : Jebeniana Sfax

Capital : 30.000

M.F : 0044128F

Objet : Rectif.

Annonce n°2024X01619SRUB2 publiée au Journal Officiel n°143, page 3038 et 3039.

Lire :

Procès-verbal de la réunion enregistrée à la recette des finances sous le numéro d'enregistrement 12500159 n°4861 en date du 19 juillet 2012.

Au lieu de :

Procès-verbal de la réunion enregistré à la recette des finances de Jebeniana en date du 19/02/2012 et enregistrée sous le numéro 5028.

Le reste est sans modification.

2025X00076RECZ9

Société Rajah et fils

Adresse : Jebeniana Sfax

Capital : 30.000

M.F : 0044128F

Objet : Rectif.

Annonce n°2024X01618SRUB2 publiée au Journal Officiel n°143, page 3038 et 3039.

Lire :

D'après l'acte de cession de parts enregistré à la recette des finances de Hencha sous le numéro 12700006 reçu n°340 en date du 19/02/2012

Au lieu de :

Procès-verbal de la réunion enregistré à la recette des finances de Jebeniana en date du 5/11/2011 et enregistrée sous le numéro 9889.

Le reste est sans modification.

2025X00077RECZ9